

La Ville de Magog lance son concours de photo *Magog, je t'aime !*

Magog, le 20 juin 2019 – La Ville de Magog invite les citoyens à participer à son concours de photo annuel, organisé afin d'illustrer le calendrier municipal qui sera distribué dans tous les foyers en décembre prochain.

« Ça fait déjà quelques années qu'on lance l'appel aux photographes amateurs et professionnels de la région afin que le calendrier municipal, qui est l'un de nos outils de communication les plus appréciés, soit à leur image », de dire la mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Vicki-May Hamm. « Cette année, le thème sera *Magog, je t'aime!* puisqu'il exprime bien l'effet que nous souhaitons ressentir en voyant chacune des photos qui nous seront soumises. Les magnifiques points de vue ne manquent pas à Magog, mais nous mettons au défi les photographes de nous faire découvrir ou redécouvrir notre ville. » Ultimement, l'objectif est que la douzaine de photos sélectionnées puissent représenter toutes les saisons.

Pour participer

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur photo et remplir le formulaire de participation via le site Internet au ville.magog.qc.ca/concours.

Le concours prend fin le dimanche 8 septembre 2019 à minuit.

Les règlements

- Être citoyen de Magog;
- Les participants âgés de 18 ans et moins doivent obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal;
- Une personne peut soumettre une seule photo par saison (maximum 4 photos);
- Chaque participant atteste être l'auteur de la photo présentée et autorise la Ville de Magog à la publier et à l'exposer, en tout temps. Cette dernière s'engage toutefois à mentionner le nom de l'auteur (crédit photo);



- Dans le cas où des personnes clairement identifiables figurent sur la photo, elles doivent accepter que la photo soit publiée.

Les spécificités

La photo présentée doit respecter les spécificités suivantes :

- Photo en format paysage (horizontal | 8,5 X 11 po);
- Photo en format JPG haute résolution (minimum 300 dpi);
- Photo couleur;
- Donner un titre à sa photo et préciser le lieu représenté sur la photo.

Les critères de sélection

- Le respect des règlements du concours;
- L'originalité du sujet;
- La qualité de la photo;
- La représentativité de chaque saison : été, automne, hiver et printemps.

Les gagnants

Un jury sélectionnera les œuvres qui seront publiées. Les lauréats seront contactés en octobre 2019 et les noms seront officiellement dévoilés lors d'un vernissage organisé par la Ville de Magog. Ces derniers verront également leur œuvre reproduite à plus de 15 000 exemplaires dans le calendrier municipal 2020 distribué dans chaque foyer de Magog.



Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 367

